



Direction des finances

Décision n°2025-1026

Objet : Signature d'un contrat de prêt de quinze millions d'euros (15 000 000€) avec La Banque Postale

Réf. : 7.3.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.1.3) portant délégation du Conseil à la Présidente pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c. du même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt dans le cadre de l'exécution du budget transport du présent exercice,

Décide

Article 1 : Réalisation auprès de La Banque Postale d'un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du contrat de prêt :	Financer les investissements du budget transport
Montant du contrat de prêt :	15 000 000€
Durée du contrat de prêt :	25 ans et 3 mois
Score Gissler :	1A

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 3 mois, soit du 14/11/2025 au 16/02/2026
Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation
Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR
Taux d'intérêt annuel : Index €STR assorti d'une marge de +1,21 %
Base de calcul des intérêts : Exact / 360
Echéances d'intérêts : Périodicité mensuelle

Tranche obligatoire à taux fixe : Du 16/02/2026 au 01/02/2051

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 16/02/2026 par arbitrage automatique.

Montant : 15 000 000€
Durée : 25 ans
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,87% maximum
Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : Constant du capital
Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt
Commission de non utilisation : 0.10 %

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur Général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

17 OCT. 2025

Fait à Nantes, le **17 OCT. 2025**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Pascal BOLO